



SRAL

Symposium Romand d'Achat et Logistique

Plateforme logistique HUG-CHUV / PLEXUS

Gestion logistique et traçabilité

HUG Hôpitaux
Universitaires
Genève

CHUV Centre hospitalier
universitaire vaudois

Ordre du jour

- 1. Les contraintes des deux hôpitaux**
- 2. Historique**
- 3. Gains attendus**
- 4. Organisation du projet**
- 5. Structure juridique**
- 6. Emplacement de la plateforme logistique**
- 7. Traçabilité**
- 8. Conclusions**

1. Les contraintes des deux hôpitaux

- Besoins de surface au cœur des deux bâtiments principaux
- Equipements vétustes à changer



1. Les contraintes des deux hôpitaux



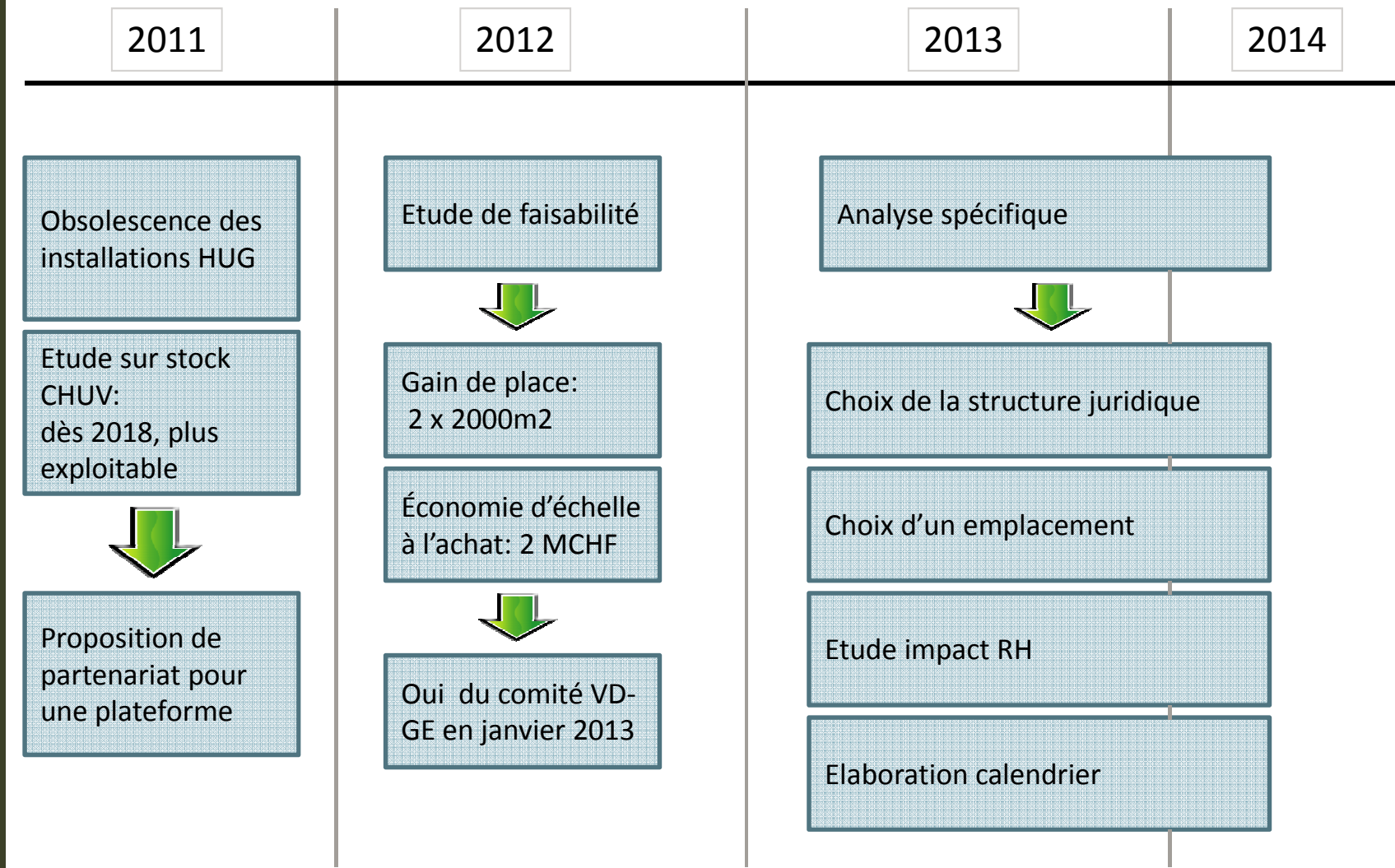
Nécessité de libérer 2 x 2'000 m²
de surfaces stratégiques



Sortir les magasins centraux des cités
hospitalières de Genève et Lausanne



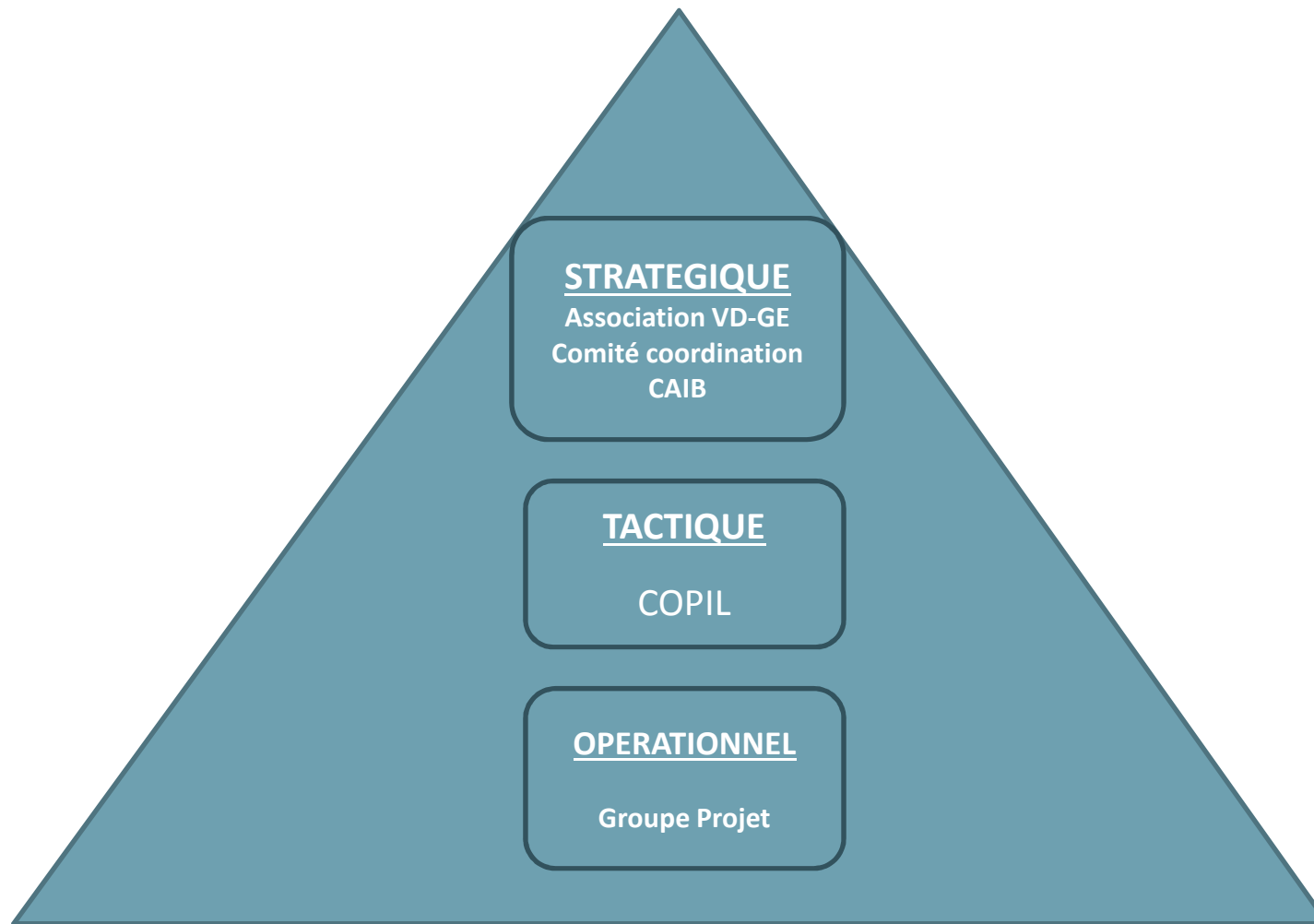
2. Historique



3. Gains attendus

- Gains de surface au cœur des bâtiments principaux
- Gains financiers estimés à 2.9 CHF Mio
- Livraison regroupée par utilisateur
- Conditions de travail motivantes
- Infrastructures modernes et conditions de travail sécurisées
- Réponse à la hausse d'activité
- Contribution à la baisse du nombre de poids lourds au centre ville
- Ambition d'offrir des prestations à d'autres hôpitaux
- Mise en place de la traçabilité des dispositifs médicaux

4. Organisation du projet



5. Structure juridique

La structure juridique proposée est:

Un contrat de société simple expresse

- Convention décrivant le fonctionnement de cette société (similaire CAIB)
- Convention décrivant les apports des deux hôpitaux, à renégocier en cas de changement
- Exonération de la TVA sur les biens et les prestations
- Pas d'impôts perçus

5. Structure juridique

Un contrat de société simple expresse

Avantages:

- Pas d'imposition TVA pour le CHUV et les HUG
→ A confirmer par l'office fédéral des contributions
- Possibilité de récupérer la TVA d'amont (livraison aux tiers)
- Solution neutre sous l'angle des impôts directs
- Possibilité de livrer également à des hôpitaux tiers
- Possibilité de passer les commandes aux fournisseurs pour le stock

5. Structure juridique

Plan B:

Société distincte d'utilité publique

Avantages:

- Possibilité de récupérer la TVA d'amont (livraison aux tiers)

Désavantages:

- Processus législatif plus compliqué et plus long
- Plus complexe au regard de la loi vaudoise sur les participations de l'Etat
- Exonération d'imposition TVA sur les échanges entre le CHUV et les HUG plus difficile à obtenir
- Imposition TVA sur les prestations (pour CHUV, HUG et les tiers)
- Requérir une exonération fiscale pour les impôts directs

6. Emplacement plateforme

Trois emplacements géographiques distincts étudiés:

- Plan-les-Ouates
- Etoy
- Bussigny

a) Quel site futur?

Actuellement possible



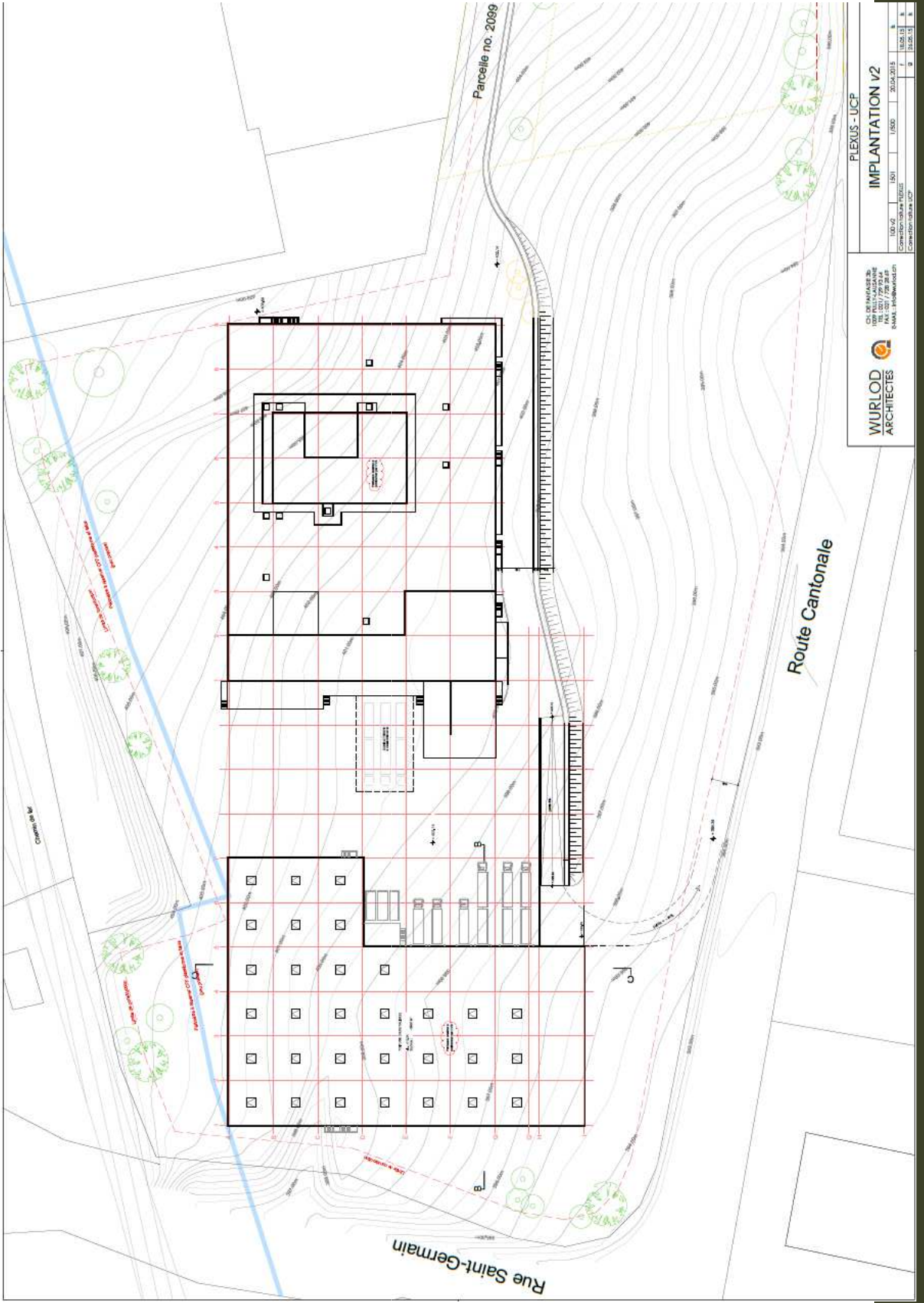
6. Emplacement plateforme

Critères d'évaluation:

1. Prix (25%),
2. Impact sur transport (10%),
3. Disponibilité du projet (10%),
4. Qualité du partenaire (10%),
5. Possibilité de développement (10%),
6. Accessibilité du site et distance (20%),
7. Exploitation locaux (5%),
8. Développement durable (10%),

b) Autres facteurs

- Conditions de travail motivantes, sécurisantes et modernes pour nos collaborateurs
- Confort accru pour les unités (regroupement des livraisons)
- Traçabilité des lots mise en œuvre
- Baisse des flux poids-lourds en villes de Genève et Lausanne



**FLEXUS - UCP
IMPLANTATION V2**


**WURLOD
ARCHITECTES**
 100, rue de la République
 1050 Brussels
 Tel: +32 (0) 2 737 72 44
 Email: info@wurlod.be

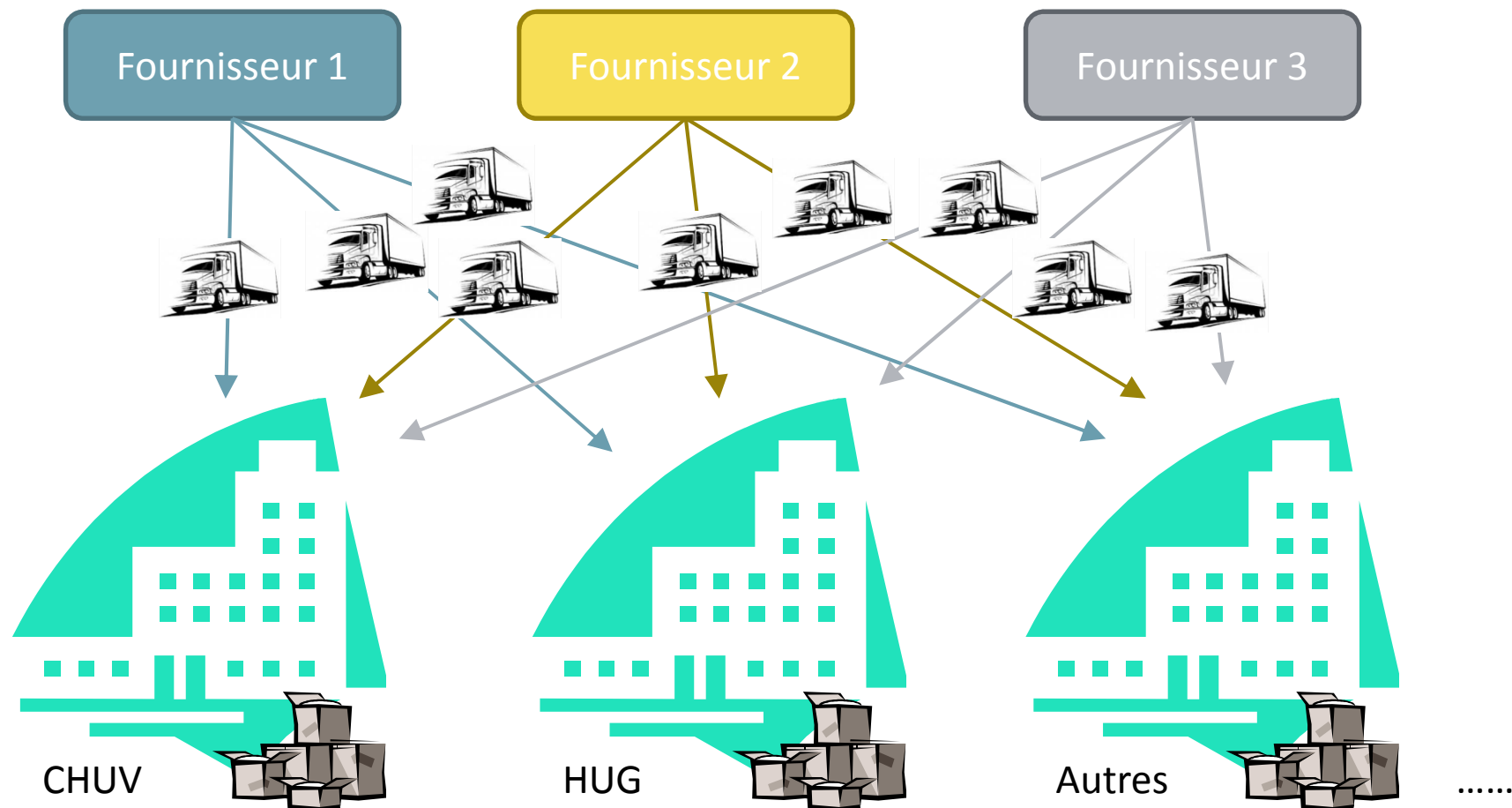
100 - V2	1501	1/2000	20.03.2015
CONSULTANT ARCHITECTURE CONSULTANT UCP			



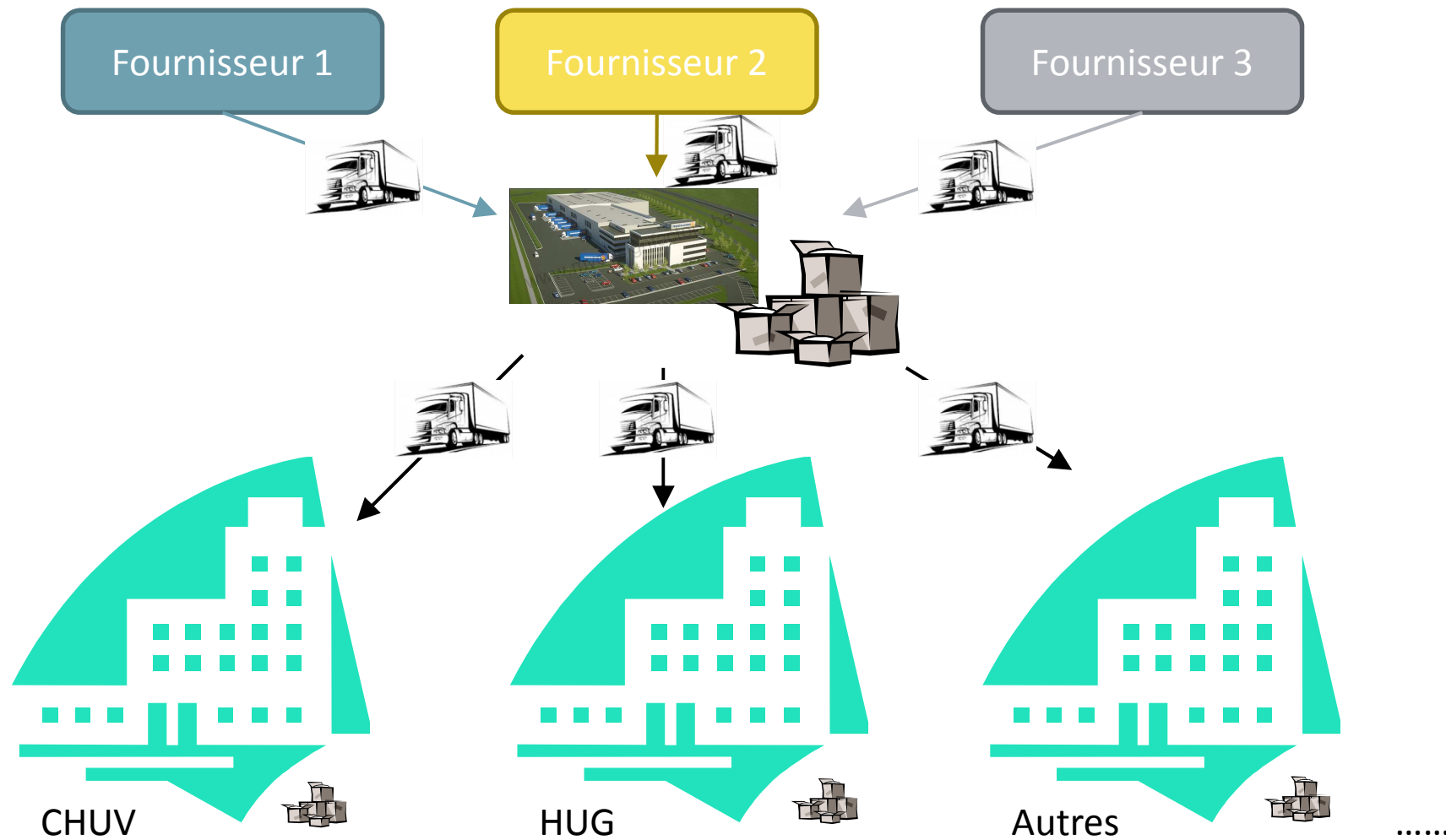




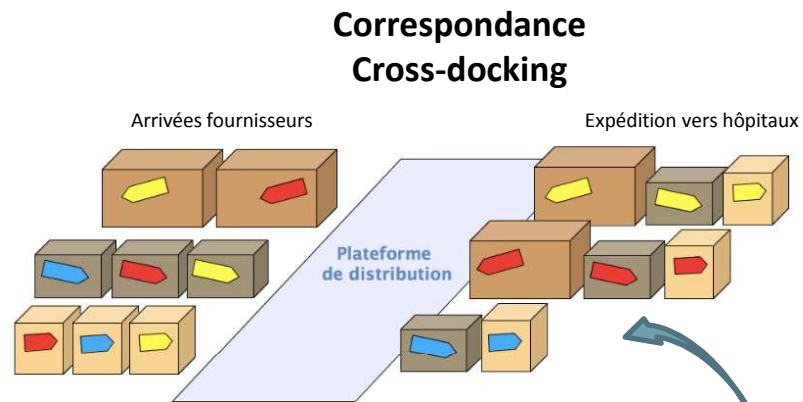
Flux actuels



Regroupement des stocks



Les deux éléments principaux



Stockage

Préparation de commandes



Les deux types de stockage



Stockage palettes



Stockage automatique caisses



Le stockage automatisé

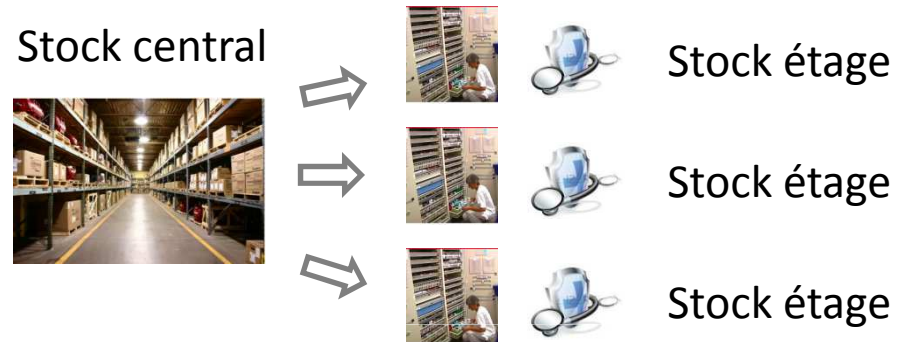


Transstockeurs pour caisses

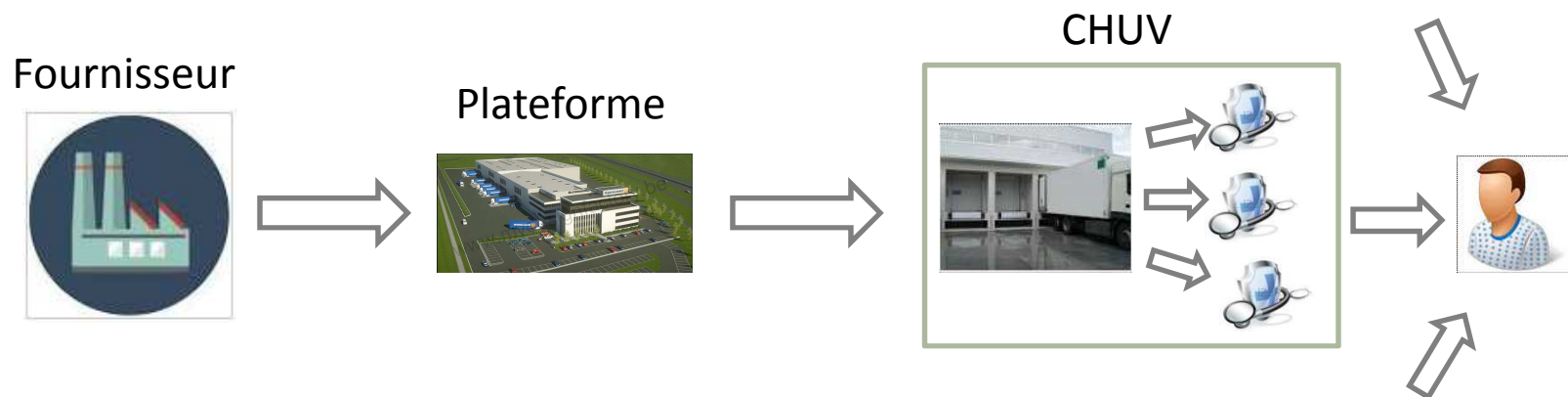


Projets découlant :

- Gestion de stock dans les unités d'étages



- Traçabilité des marchandises



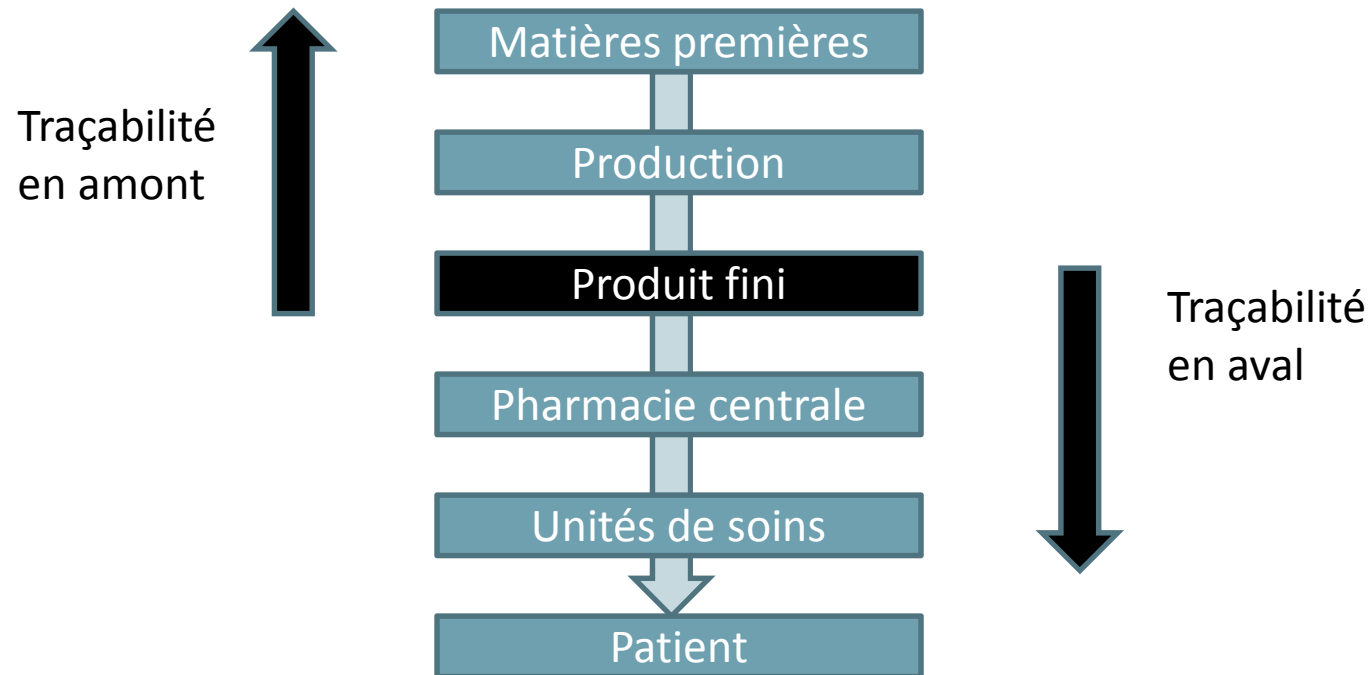
7. Traçabilité - Définition

La traçabilité est définie par l'ensemble des procédures et des contrôles permettant de suivre l'historique d'un produit depuis sa fabrication jusqu'à son administration à un patient. Aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'une entité au moyen d'identifications enregistrées.

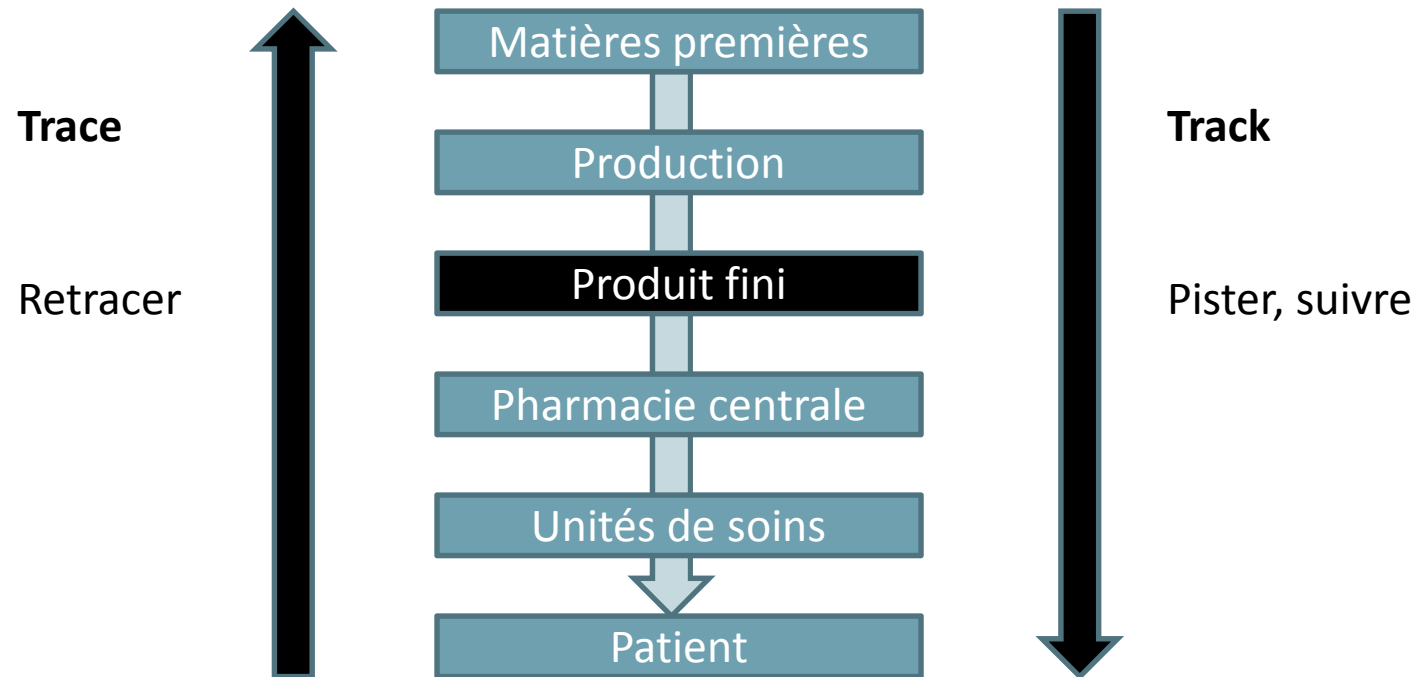
Du point de vue de la gestion de l'information, mettre en place un système de traçabilité, c'est associer systématiquement un flux d'informations à un flux physique.

L'objectif est de pouvoir retrouver, à l'instant voulu, des données préalablement enregistrées permettant de localiser l'entité.

7. Traçabilité en amont et en aval



7. Traçabilité en amont et en aval



Objectifs

- Assurer la **sécurité des patients**
 - Garantir la qualité des produits (production)
 - Retracer l'historique en cas de retrait de lot
 - Retrouver ou comprendre un problème ou une erreur
 - Lutter contre la contrefaçon
- Assurer la **police sanitaire**
 - Lutter contre les abus (stupéfiants)

Traçabilité sanitaire

Son objectif est de permettre d'identifier rapidement les patients exposés aux risques pour lesquels les dispositifs médicaux (DM) d'un lot ou d'une série ont été utilisés et d'en surveiller les conséquences; ou de pouvoir mettre en place les mesures adéquates de réduction ou d'élimination du risque par le retrait du DM, en retrouvant rapidement les lots qui pourraient nuire aux patients.

Traçabilité financière

Les informations relatives aux DMI donnent lieu à un paiement dans le cadre de la tarification à l'activité.

Traçabilité logistique

Intimement liée à la fois à la traçabilité sanitaire et à la traçabilité financière, la traçabilité logistique assure la mise à disposition d'une information permettant de savoir à tout moment où se trouve un produit donné.

Traçabilité scientifique

La collecte des informations peut également répondre à des objectifs d'évaluation et de recherche portant sur les DM. La création d'une base de données de ce type doit permettre des possibilités d'extraction d'informations permettant de poursuivre des travaux portant sur le bon usage des DM.

Obligation légale

- **Jusqu'au patient**
 - Stupéfiants
 - Dispositifs médicaux implantables
 - Dérivés labiles du sang
- **Jusqu'à l'unité de soins**
 - Autres médicaments

Codification

Une codification consiste en une identification univoque et non ambiguë d'un objet ou d'un service selon une séquence généralement numérique ou alphanumérique en vue d'un traitement informatique.

Elle est destinée à faciliter la gestion et l'intégration de l'information qu'elle représente dans un système d'échange de données.

Dans un domaine très ouvert à un niveau international qui multiplie les échanges d'informations à tous les niveaux, il est nécessaire que cette identification standardisée soit unique, internationale, si l'on a pour objectif de sécuriser son transfert dans des systèmes informatiques divers et hétérogènes, de façon fiable et durable.

Dans le domaine des DM, il n'existe aucune codification standardisée au niveau international mais il existe un nombre important de systèmes locaux, propriétaires, nationaux qui se côtoient : ACL en France, HIBC en Amérique du nord, PZN en Allemagne.

Il est donc extrêmement souhaitable que les dispositifs médicaux intègrent le système harmonisé univoque : EAN/GS1.

Symbolisation

La symbolisation est la représentation d'un terme ou d'un code par un symbole lisible et exploitable de façon automatique par un outil adapté.

Ce symbole facilite l'acquisition automatique des données par sa lecture et l'enregistrement des informations représentées par celui-ci.

Le code barre unidimensionnel (1D) est un mode de symbolisation actuellement très largement exploité. Mais dans le domaine des DM coexistent de nombreux codes barres non harmonisés selon des systèmes spécifiques, propriétaires et non inter opérables.

Dans le domaine pharmaceutique, il existe aussi :

- des codes barres bidimensionnels (2D) appelés Datamatrix capables de porter sur une surface limitée davantage d'informations que les codes unidimensionnels.
- la technique d'identification par radiofréquence RFID. L'objet à tracer est étiqueté avec une puce électronique associée à une antenne. Au moyen d'un lecteur adapté, il est possible de « stimuler » la puce afin de lire à distance l'information qu'elle contient.



Dans le domaine des dispositifs médicaux et en particulier des implants, **la structure de codification GS1 – 128 permet de répondre aux exigences de traçabilité**. Cette structure permet la lecture optique d'un code à barres (en 1D ou 2D) qui intègre l'identification du produit, mais aussi son numéro de lot et/ou de série et sa date de péremption.

8. Conclusions

- La traçabilité est **incontournable** dans le domaine du médicament et des dispositifs médicaux
- Les exigences ont **tendance à augmenter**, afin d'assurer la sécurité d'emploi des produits thérapeutiques
- La mise en place d'une traçabilité efficace passe par une **gestion informatisée** des processus
- La traçabilité doit être progressivement déployée **sur l'ensemble de la chaîne**, du fournisseur au patient
- Une **étroite collaboration** entre les services concernés est indispensable à une approche cohérente de la traçabilité



MERCI DE VOTRE
ATTENTION